

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : RFPI® Joists

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Matériaux de construction

1.3. Fournisseur

Fabricant

Roseburg Forest Products
3660 Gateway St.
Springfield, Oregon 97477 - USA
T 541.658.6117 (non-emergency)
<https://www.roseburg.com/>

Distributeur

Pembroke MDF
777 Fibreboard Drive
Pembroke, ON K8A 6W4 - Canada
T 613-732-3939
<https://www.roseburg.com/>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas de situation non couverte par la SECTION 4 : Premiers soins; : **1(800)222-1222**
Disponible 24/7
Numéro d'urgence : centre antipoison

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers indiqués dans ce document ne s'appliquent que lorsque ce produit est coupé, percé ou modifié de manière à libérer des particules de poussière.

Classification GHS

Acute Tox. 2 (Inhalation:poussières,brouillard)
Resp. Sens. 1
Skin Sens. 1
Carc. 1A
STOT RE 2
Comb. Dust

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
Peut provoquer une allergie cutanée
Mortel par inhalation
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
Peut provoquer le cancer

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Conseils de prudence (GHS)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

: Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Porter un équipement de protection respiratoire

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

En cas d'inhalation: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

93 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Bois (poussières de)	Bois (poussières de) Bois, poussières de / Poussières de bois	n° CAS: Non applicable	80 – 100
Ester polyméthylènepolyphénylique de l'acide isocyanique	Ester polyméthylènepolyphénylique de l'acide isocyanique Diisocyanate de diphénylméthane prépolymérisé	n° CAS: 9016-87-9	3 – 7
Ceras de parafina y hidrocarburos.	Ceras de parafina y hidrocarburos. Cire de paraffine	n° CAS: 8002-74-2	0,5 – 1,5

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Mortel par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: La poussière peut irriter la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: La poussière peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Poussières combustibles. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de métaux.
Danger d'explosion	: Lorsqu'elles sont confinées et exposées à une source d'inflammation importante, les particules en suspension dans l'air présentes en concentrations suffisantes peuvent exploser.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Ne pas laisser les dépôts s'accumuler sur les surfaces, puisque ceux-ci peuvent former un mélange explosif s'ils sont relâchés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c-à-d nettoyer les surfaces avec de l'air comprimé). Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter de générer de la poussière. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié.

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

RFPI® Joists	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Bois (poussières de) (Not applicable)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	1 mg/m ³ (inhalable particles)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	0,75 mg/m ³ (50 mppcf) (Total Dust)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	1 mg/m ³
Ester polyméthylènepolyphénylique de l'acide isocyanique (9016-87-9)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Ceras de parafina y hidrocarburos. (8002-74-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Paraffin wax fume
ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³ (fume)
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	2 mg/m ³ (fume)

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Il est recommandé que tout l'équipement de contrôle de la poussière, comme la ventilation aspirante locale et les systèmes de transport de matière liés à la manipulation de ce produit contiennent des bouches d'aération de prévention des explosions ou un système de suppression des explosions ou qu'elles soient dans un environnement déficient en oxygène. . Assurez-vous que tous les systèmes de traitement de la poussière (tels que conduits d'échappement, appareils de dé poussiérage, récipients et équipement de transformation) sont conçus de façon à empêcher la poussière de se disperser dans l'aire de travail (c.-à-d. que l'équipement ne présente aucune fuite). . N'employez que de l'équipement électrique classifié et des chariots de manutention automoteurs.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques
Protection oculaire:
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Bois de construction.
Couleur	: bois
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air. Ils peuvent prendre feu.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,4 – 0,8
Solubilité	: Eau: < 0,1 %
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles. Éviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes de métaux.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Mortel par inhalation.

RFPI® Joists	
ATE CA (poussière, brouillard)	0,49 mg/l/4h
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	93% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

Ester polyméthylène polyphénylique de l'acide isocyanique (9016-87-9)

DL50 orale rat	49 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 9,4 g/kg
CL50 inhalation rat	490 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
ATE CA (orale)	49000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	100 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,49 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,49 mg/l/4h

Ceras de parafina y hidrocarburos. (8002-74-2)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Bois (poussières de) (Not applicable)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui

Ester polyméthylènepolyphénylique de l'acide isocyanique (9016-87-9)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Ester polyméthylènepolyphénylique de l'acide isocyanique (9016-87-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ester polyméthylènepolyphénylique de l'acide isocyanique (9016-87-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Mortel par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : La poussière peut irriter la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : La poussière peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

12.2. Persistance et dégradabilité

RFPI® Joists

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

RFPI® Joists

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Écologie - déchets	: Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

14.1. Numéro ONU

n° DOT NA	: Non applicable
N° ONU (TDG)	: Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
--	------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Non applicable
---	------------------

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT)	: Non applicable
Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

Aucune donnée disponible

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

⚠ ATTENTION: Forer, scier, poncer ou travailler des produits du bois peut vous exposer à des poussières de bois, une substance identifiée par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Évitez d'inhaler la poussière de bois et portez un masque ou autres dispositifs de protection personnelle. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov/wood.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 08/23/2022

Autres informations : Pour une manipulation sécuritaire, consultez la norme NFPA 654 relative à la prévention des risques d'incendie et d'explosion de poussières présents dans les installations qui fabriquent, traitent et manipulent les particules solides combustibles.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Textes complet des phrases H

Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,m ist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 2
Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
Comb. Dust	Poussières combustibles
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

RFPI® Joists

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Textes complet des phrases H	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 2

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.